

Université de Moncton



Réunion conjointe - Régime de pension du personnel de soutien et Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires
Document de discussion – Paiements de valeur commuée à la retraite

Présenté par Yves Plourde, FSA, FICA
Le 16 novembre 2017



Santé • Assurance collective • Aide aux employés • Retraite

Le cœur de votre organisation.

Ordre du jour

- Situation actuelle
- Historique des provisions et statistiques
- Estimé de pertes sur 5 ans
- Options concernant le transfert de 25% de la valeur commuée
- Options concernant le transfert de 100% de la valeur commuée

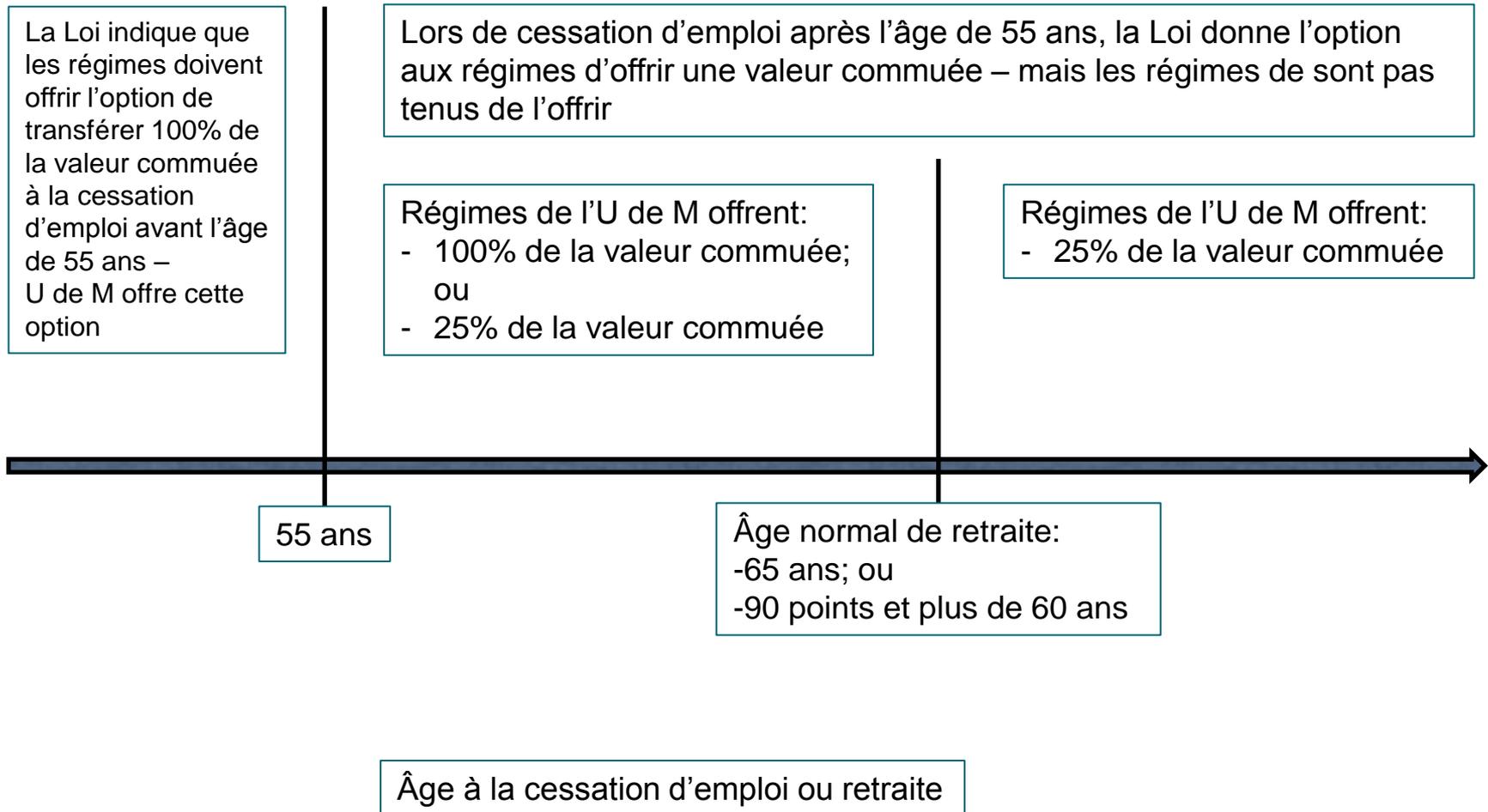
Situation actuelle

- Régimes offrent la possibilité de transférer hors du régime jusqu'à 25% de la valeur commuée de la pension au moment de la retraite
 - Les régimes ne sont pas requis par la loi des pensions du N.-B. d'offrir l'option au moment de la retraite
 - Certains régimes qui offraient cette option l'ont éliminée étant donné le coût grandissant des paiements de valeurs commuées sur les régimes
- Régimes offrent la possibilité de transférer hors du régime jusqu'à 100% de la valeur commuée de la pension si le participant n'a pas atteint l'âge normal de la retraite au moment de la cessation d'emploi
 - Les régimes ne sont pas requis par la loi des pensions du N.-B. d'offrir l'option de retirer 100% de la valeur commuée si la cessation d'emploi est après l'âge de 55 ans (soit la date à partir de laquelle une pension immédiate est disponible du régime)
 - De même, certains régimes qui offraient cette option l'ont éliminée étant donné le coût grandissant des paiements de valeurs commuées sur les régimes

Situation actuelle

- Les Régimes ne sont pas capitalisé sur base de solvabilité (une exemption a été obtenue selon les termes de la loi pour les deux Régimes de l'Université)
 - Les taux utilisés pour calculer les valeurs commuées sont semblables à ceux utilisés pour une évaluation de solvabilité
- Le paiement de 25% de la valeur commuée à la retraite (ou de 100% de la valeur commuée entre 55 ans et la date de retraite normale) résulte en une perte à chaque fois qu'un participant choisit l'une ou l'autre de ces options
 - L'évaluation actuarielle ne prévoit pas explicitement le paiements de ces sommes
 - Toutefois, l'hypothèse d'âge de retraite est conservatrice, surtout pour le Régime des Professeurs, ce qui peut 'cacher' l'impact du paiement de valeur commuée
 - Pour Professeurs, le gain réalisé sur l'hypothèse de retraite conservatrice a absorbé la perte causée par le paiement de 25% de la valeur commuée pour les trois dernières années
 - Pour Soutien, le gain réalisé sur l'hypothèse de retraite a absorbé la perte causée par le paiement de 25% de la valeur commuée pour deux des trois dernières années

Situation actuelle



Historique des provisions de transfert

- Transfert de 25% de la valeur commuée à la retraite:
 - La *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ajoutant l'option du 25% a été sanctionnée le 7 juin 2002 avec une entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2003. Les deux Régimes ont été modifiés environ dix mois plus tard, soit le 29 septembre 2004 (Avenant No 31 pour Soutien et Avenant No 29 pour Professeurs)
- Transfert de 100% de la valeur commuée avant la date de retraite normale:
 - Provision existe depuis au moins le 1^{er} janvier 1992. La Loi sur les prestations de pension du N.-B. est entrée en vigueur à cette date. Il n'existait pas de Loi sur les prestations de pension au N.-B. avant cette date. Je n'ai pas consulté les documents datant d'avant le 1^{er} janvier 1992.

Statistiques concernant le nombre de retraite et la prévalence de la sélection du 25% de la valeur commuée - 3 dernières années

	Soutien			Professeurs		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Nombre total de nouveaux retraités	27	23	14	19	14	20
Nombre qui ont choisi l'option de recevoir 25% de la valeur commuée	11	9	7	7	4	10
Sources de gains / (pertes) à la retraite pour les Régimes						
• Impact de la retraite plus tard (plus tôt) que l'hypothèse d'âge de retraite	(52 000 \$)	703 000 \$	343 000 \$	800 000 \$	1 316 000 \$	566 000 \$
• Impact du paiement de 25% de la valeur commuée	<u>(470 000 \$)</u>	<u>(344 000 \$)</u>	<u>(160 000 \$)</u>	<u>(446 000 \$)</u>	<u>(178 000 \$)</u>	<u>(539 000 \$)</u>
• Gains / (Pertes) nets à la retraite pour l'année	(522 000 \$)	359 000 \$	183 000 \$	354 000 \$	1 138 000 \$	27 000 \$

Statistiques des 3 dernières années

Nombre de retraite et de transfert de 25% de la valeur commuée par groupe d'âge

Âge à la retraite	Soutien		Professeurs	
	Nombre total de retraites en 2014, 2015 & 2016	Nombre qui ont choisi un transfert de 25% de la valeur commuée	Nombre total de retraites en 2014, 2015 & 2016	Nombre qui ont choisi un transfert de 25% de la valeur commuée
55 - 59	18	7	4	1
60 - 64	38	17	20	5
65	5	2	11	3
66 - 71	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>18</u>	<u>12</u>
Total	64	27	53	21
		(42% des retraites)		(40% des retraites)

Estimé de la perte causée par le transfert de 25% de la valeur commuée (Soutien) - Pour les 5 prochaines années

Estimation de la perte sur 5 ans	Âge au 31 décembre 2016				Total
	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 et +	
<u>Soutien</u>					
A. # de participants actifs au 31.12.2016	105	95	43	9	252
B. Proportion qui prendront leur retraite dans les prochains 5 ans (basé sur l'expérience des derniers 5 ans)	20%	60%	80%	100%	48%
C. Estimé du nombre qui prendront leur retraite <u>dans les prochains 5 ans</u> (A. x B.)	21	57	34	9	121
D. Perte moyenne pour chaque paiement de 25% de la valeur commuée					40 000 \$
E. Perte totale <u>des prochains 5 ans</u> si 50% de ceux qui prennent leur retraite choisissent un paiement de 25% de la valeur commuée (C. x D. x 50%)					2,4 M\$

- Si 50% des participants de Soutien qui prennent leur retraite choisissent de recevoir 25% de la valeur commuée de leur pension, ceci causera une perte totale d'environ 2,4M\$ sur les 5 prochaines années.

Estimé de la perte causée par le transfert de 25% de la valeur commuée (Professeurs) - Pour les 5 prochaines années

Estimation de la perte sur 5 ans	Âge au 31 décembre 2016				Total
	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 et +	
Professeurs					
A. # de participants actifs au 31.12.2016	65	67	54	24	210
B. Proportion qui prendront leur retraite dans les prochains 5 ans (basé sur l'expérience des derniers 5 ans)	10%	30%	50%	100%	37%
C. Estimé du nombre qui prendront leur retraite <u>dans les prochains 5 ans</u> (A. x B.)	7	20	27	24	78
D. Perte moyenne pour chaque paiement de 25% de la valeur commuée					60 000 \$
E. Perte totale <u>des prochains 5 ans</u> si 50% de ceux qui prennent leur retraite choisissent un paiement de 25% de la valeur commuée (C. x D. x 50%)					2,3 M\$

- Si 50% des Professeurs qui prennent leur retraite choisissent de recevoir 25% de la valeur commuée de leur pension, ceci causera une perte totale d'environ 2,3M\$ sur les 5 prochaines années.



Options Concernant le Transfert de 25% de la Valeur Commuée

Types d'options pour considération

- Concernant le transfert de 25% de la valeur commuée

- Statu quo
 - Aucun changement
 - Aucun changement à l'option, mais hausse de cotisations pour payer pour la perte anticipée
- Élimination de l'option de transfert de 25%
 - Élimination (après période de notice) pour tous
 - Élimination (après période de notice) pour ceux qui se retirent avant 65 ans (ou tout autre âge plus avancé)
 - « Clause grand-père » pour un certain groupe de participants
- Réduction du pourcentage disponible
 - Réduction immédiate (après période de notice) pour tous
 - Réduction progressive sur une période de 5 à 10 ans

Options concernant le transfert de 25%

– Statu quo

- Garder l'option sans autres actions
 - Les Régimes assument une perte cumulative d'environ 2,4M\$ pour Soutien et 2,3M\$ pour Professeurs sur les prochains 5 ans, si:
 - l'expérience de retraite est similaire à celles des 5 dernières années, et
 - seulement 50% des retraités choisissent l'option de 25% de la valeur commuée
 - Gains réalisés sur la retraite tardive d'un participant (retraite plus tard que notre hypothèse de retraite) peut absorber la perte sur l'option de recevoir 25% de la valeur commuée si ce participant retarde sa retraite d'environ 1,5 ans en moyenne

Options concernant le transfert de 25%

– Statu quo

- Garder l'option, mais introduire une hausse de cotisations
 - Afin de payer pour la perte estimée (2,4M\$ pour Soutien et 2,3M\$ pour Professeurs) sur les prochains 5 ans, les cotisations devraient augmenter d'environ:
 - 1,1% de la masse salariale pour Professeurs; et
 - 1,7% de la masse salariale pour Soutien

Options concernant le transfert de 25%

– Élimination pour tous

- Élimination de l'option de transfert de 25% de la valeur commuée (après une période de notice appropriée)
 - Estime que le régime pourrait sauver environ 2,4M\$ pour Soutien et 2,3M\$ pour Professeurs en perte (si on assume que 50% des retraités se prévalent de l'option) sur les prochains 5 ans
 - Puisqu'une période de notice devra être donnée, ceci pourrait causer une 'course à la retraite' avant la date effective du changement
 - Ceux qui avaient déjà planifié de se retirer et de se prévaloir de l'option de transfert de 25% devront réévaluer leurs plans
 - Période de notice minimale requise selon la Loi sur les prestations de pension est de 45 jours; mais il serait probablement raisonnable d'allonger la période de notice de façon significative

Options concernant le transfert de 25%

– Élimination pour ceux qui se retirent avant 65 ans (ou tout autre âge plus avancé)

- Élimination de l'option pour ceux qui vont se retirer avant 65 ans (ou 66 ans ou tout autre âge plus avancé)
 - Cesse les pertes causées par l'option du 25% de la valeur commuée pour tous ceux qui se retirent avant ou à l'âge normal de retraite
 - Ceci pourrait causer une 'course à la retraite' avant la date effective du changement, pour ceux qui prévoyait se prévaloir de l'option de 25%
 - Ceux qui se retirent après 65 ans causent un gain au régime, et donc une partie de ce gain est utilisé pour absorber la perte causée par le paiement de 25% de la valeur commuée (voir note)
 - Pourrait causer un délai dans les retraites futures de certains individus de sorte à ce qu'ils aient accès à l'option de transfert de 25% de la valeur commuée

Note: Ceux qui avaient 65 ans au 31 décembre 2013 ne causent pas de gains aux régimes lorsqu'ils se retirent après 65 ans puisque leur pension est ajustée à la hausse au moment de la retraite ('revalorisation actuarielle')

Options concernant le transfert de 25%

– « Clause grand-père » pour un certain groupe de participant

- Élimination de l'option de transfert de 25% pour tous ceux de moins de 55 ans au 31 décembre 2017 (par exemple)
 - Aucun impact sur ceux qui sont déjà éligibles pour la retraite
 - Avec le temps, l'option de transfert de 25% de la valeur commuée disparaît
 - Quoique les pertes continueront pour un temps, celles-ci diminueront avec le temps
 - La majeure partie de la perte de 2,4M\$ pour Soutien et 2,3M\$ pour Professeurs sera probablement réalisée (si on assume que 50% des retraités se prévalent de l'option) sur les prochains 5 ans, mais diminuera de façon significative par la suite jusqu'à l'élimination de l'option lorsque tous les participants de plus de 55 ans actuellement auront pris leur retraite

Options concernant le transfert de 25%

– Réduction immédiate du pourcentage

- Diminuer le pourcentage de l'option de transfert de 25% à 10% (ou tout autre pourcentage plus bas que 25%)
 - Réduis les pertes estimées des Régimes sur les prochains 5 ans de façon proportionnelle (dans la mesure où 50% continuent de choisir l'option):
 - Perte estimée originale de 2,4M\$ pour Soutien devient 1,0M\$; et
 - Perte estimée originale de 2,3M\$ pour Professeurs devient 0,9M\$
 - Évite de complètement éliminer un bénéfice qui peut être apprécié par les participants
 - Ceci pourrait causer une 'course à la retraite' avant la date effective du changement, pour ceux qui prévoyaient un paiement de 25%
 - Période de notice minimale requise selon la Loi sur les prestations de pension est de 45 jours; mais il serait probablement raisonnable d'allonger la période de notice de façon significative

Options concernant le transfert de 25%

– Réduction progressive du pourcentage

- Diminuer le pourcentage de l'option graduellement sur les 5 à 10 prochaines années (de 25% à 10%, par exemple)
 - Évite la course à la retraite au moment de l'annonce du changement
 - Évite de complètement éliminer un bénéfice qui peut être apprécié par les participants
 - La réduction graduelle donne le temps à ceux qui sont plus éloignés de la retraite de faire des plans alternatifs s'ils prévoyaient se prévaloir de l'option, et permet à ceux qui sont près de la retraite de se retirer sans grands changements
 - La majeure partie de la perte de 2,4M\$ pour Soutien et 2,3M\$ pour Professeurs sera probablement réalisée (si on assume que 50% des retraités se prévalent de l'option) sur les prochains 5 ans, mais diminuera de façon significative par la suite



Options Concernant le Transfert de 100% de la Valeur Commuée

Types d'options pour considération

- Concernant le transfert de 100% de la valeur commuée après 55 ans

- Option peu utilisée – quoique en 2016, 3 participants de Professeurs ont utilisé l'option pour une perte totale au Régime de 1,3M\$
 - Option pourrait devenir de plus en plus populaire si l'option de transfert de 25% est éliminée ou diminuée de façon significative
 - Option beaucoup plus dispendieuse si elle devient de plus en plus populaire auprès des participants – risque accru pour le Régime
 - Un participant doit planifier sa sortie de façon à ne pas avoir atteint soit « 60 ans et 90 points » ou « 65 ans » lors de sa cessation d'emploi pour accéder cette option

Options concernant le transfert de 100% de la valeur commuée après 55 ans

- Options pour considération:
 - Statu quo
 - Stratégie de terminer son emploi juste avant d'avoir atteint soit « 60 ans et 90 points » ou « 65 ans » apparait d'augmenter en popularité chez les Professeurs, mais aucune évidence de cela chez Soutien
 - Le risque de pertes soutenues très importantes si l'option gagne en popularité est très significatif

Options concernant le transfert de 100% de la valeur commuée après 55 ans

- Options pour considération:
 - Élimination de l'option pour ceux qui terminent leur emploi après l'âge de 55 ans
 - Élimination immédiate (après période de notice d'au moins 45 jours, mais probablement raisonnable d'allonger cette période de notice de façon significative) pour tous, incluant ceux de plus de 55 ans
 - Pourrait causer une 'course à la retraite/cessation d'emploi' avant la date effective du changement, pour ceux qui prévoyaient se prévaloir de l'option de 100% et qui n'aurait pas atteint l'âge normal de retraite à la date d'élimination
 - Élimination pour tous ceux qui n'ont pas atteint l'âge de 55 ans à la date de l'abolition
 - Possibilité d'une perte significative pour les Régimes causée par ceux qui ont déjà atteint l'âge de 55 ans au moment de l'abolition de l'option va demeurer jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge normal de la retraite



Le cœur de votre organisation.

Merci !

Yves Plourde, FSA, FICA

yplourde@morneaushepell.com

506.442.3970

Visitez notre site : morneaushepell.com

Suivez-nous : [@Morneau_Shepell](https://twitter.com/Morneau_Shepell)

Confidentiel – ne pas distribuer